

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



**Déclaration de la République de Guinée pour le débat général -
session 2024 - du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et
du raffermissement du rôle de l'Organisation**

New York, le 20 février 2024

Monsieur le Président,

Permettez-moi avant tout de vous adresser les félicitations de ma délégation, à la suite de votre élection, ainsi qu'aux membres de votre bureau, pour conduire nos travaux à la présente session du Comité spécial de la Charte et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Ma délégation vous rassure de son soutien et de sa participation constructive aux travaux de cette session.

Monsieur le Président,

Nous vivons dans un contexte mondial critique dans lequel le système multilatéral, qui constitue la pierre angulaire de notre Organisation, est mis à rude épreuve par des conflits, des crises et des menaces qui sapent les fondements des règles et valeurs de la Charte.

Face à ces défis à l'échelle mondiale, nous continuons de croire, avec assurance, que le respect de la Charte dans son ensemble et du chapitre VI en particulier, relatif au règlement pacifique des différends, sont des moyens efficaces pour un multilatéralisme revigoré et une coopération constructive.

Ainsi, la Charte doit demeurer le garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi ma délégation voudrait inviter tous les États membres à son respect et, également au respect du droit international.

Par la même occasion, ma délégation encourage vivement le règlement pacifique des différends dans l'esprit de la déclaration de Manille du 15 décembre 1982, adoptée par la résolution 37/10 de l'Assemblée générale.

A ce propos, les options prévues par la Charte en son article 33, notamment la négociation, la médiation, la conciliation etc. doivent être privilégiées.

Monsieur le Président,

La réforme du Conseil de sécurité devient plus que jamais une nécessité urgente pour adapter la gouvernance mondiale à la réalité géopolitique actuelle. Elle reste donc une préoccupation, dans le cadre de la position africaine commune. C'est à ce titre que nous saluons les efforts significatifs qui sont en train d'être consentis dans le cadre des travaux de l'IGN (Négociation intergouvernementale sur la réforme du Conseil de sécurité).

Nous espérons que ces travaux aboutiront à des résultats concrets en vue de corriger l'injustice historique faite à l'Afrique et aboutir à un Conseil de sécurité plus représentatif, plus légitime et plus efficace.

Dans le cadre du raffermissement du rôle de notre Organisation, nous reconnaissons le rôle important du mécanisme de sanctions imposées par l'ONU. Toutefois, Nous estimons que pour faciliter

l'application de ces sanctions, elles doivent être bien pensées pour éviter leur impact négatif sur nos efforts communs de mise en œuvre du Programme de 2030 sur les objectifs de développement durable, notamment la lutte contre la pauvreté dans toutes ses formes et dimensions, y compris l'extrême pauvreté.

Monsieur le Président,

Ma délégation reconnaît le travail salubre du Secrétaire général dans la préparation du rapport sur le répertoire de la pratique des organes des Nations Unies et le répertoire de la pratique du Conseil de sécurité. Nous l'invitons à redoubler d'efforts dans la poursuite de ses travaux.

Monsieur le Président,

Pour terminer, nous souhaitons vivement que nos travaux puissent aboutir à l'adoption d'un rapport, contrairement aux deux années précédentes. Pour ce faire, vous pouvez compter sur notre participation active et constructive.

Je vous remercie.